



Mairie de
LABASTIDE-BEAUVOIR
Haute-Garonne

République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire.

Présents : André DURAND, Elisabeth COCCOLO-LOUW, Rozenn IRVOAS, Davis REVERSAT, Laurent CHAUVEAU, Grégory CRESPO et Franck JOLIBOIS

Pouvoirs :

Denyse CARRERE a donné pouvoir à Gregory CRESPO

Nicole ORMES a donné pouvoir à Rozenn IRVOAS

Edouard ANGELO a donné pouvoir à André DURAND

Absents non excusés : Nicolas COMBEBIAC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Elisabeth COCCOLO-LOUW.

Approbation du compte rendu des dernières séances

Le compte rendu du conseil municipal du 09 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

1- Délibération portant approbation du Compte Administratif 2023

L'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Madame FARSI, Secrétaire Générale de la commune a présenté les grandes lignes du compte administratif qui sont relatées dans la note de présentation annexée à la présente délibération

Monsieur le Maire, André DURAND s'est retiré pour laisser la présidence de séance à Elisabeth COCCOLO-LOUW conseillère municipale, pour le vote du compte administratif.

Les résultats du compte administratifs sont les suivants :

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Prévisions | 1.125.000,00 € | Prévisions | 1.125.000,00 € |
| Réalisations | 815.057,55 € | Réalisations | 983.981 € |
| Fonctionnement | 709.641 ,43 € | Prévisions | 141.018,73 € |
| Prévisions | 288.598,48 € | Réalisations | 709.641 € |
| Réalisations | | Investissement | 259.941 € |
| | 421.042,95 € | | |
| Investissement | | | 449.700,39 € |

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -28 567.44€

Fonctionnement : 375 168.86€

Résultat global : 346 601.52€

Après en avoir délibéré, sous la présidence d'Elisabeth COCCOLO-LOUW, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2- Délibération portant approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Le Budget Primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable du Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ont été présentés.

Le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Au vu du rapport de Monsieur le Maire et de l'avis de la commission et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

3- Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2023

Il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

_ Un excédent de fonctionnement de : 168 923.72 €

_ Un excédent reporté de : 206 245.14€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 375 168,86

- Un déficit d'investissement de : 28 657.44

- Un déficit cumulé de : 163 701.63€

Soit un besoin de financement de : 192 359.07€

Il y a lieu d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT : 192 359,07€
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT : 182 809,79€
- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : 192 359,07€

Au vu du rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

4- Délibération portant approbation du budget primitif 2024

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-8-48 du 28 septembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n°2024-3-6 du 28 mars 2023 portant approbation du compte administratif 2023,

Vu la délibération n°2024-3-8 du 28 mars 2023 portant affectation du résultat de l'exercice 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2024,

Considérant que le budget primitif 2023 sera voté par nature et par chapitre globalisé,

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant que le budget primitif 2023 de la commune de Labastide-Beauvoir en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

| | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT |
|---|----------------------------|----------------------------|
| CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU BP 2023 | 938 000.00 € | 967 190.20€ |
| 002 : REPORT EXERCICE 2023 | x | 182 809.79€ |
| 023 : Virement en investissement | 212 000.00€ | |
| TOTAL | 1150 000,00 € | 1 150 000,00 € |
| | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU BP 2022 | 462 000.00 € | 250 000.00 € |
| RESTES A REALISER 2022 | | |
| 001 : SOLDE EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023 | 192 359.07 | x |
| 10682 Virement venant de l'investissement | x | 192 359.07 € |
| 021 : recette | x | 212 000.00€ |
| TOTAL | 654 359,07€ | 654 359,07 |

Au vu du rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

5- Délibération portant approbation des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Monsieur le Maire indique qu'en 2023 la Commission Finances a proposé une augmentation de 2 points des taux d'imposition afin de financer le programme d'investissement et de maintenir la qualité du service public.

Monsieur le Maire propose, de geler l'augmentation pour la seconde année consécutive. En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Maintenir les taux d'imposition selon les modalités suivantes :

| TAXES | Taux 2024 |
|---|-----------|
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties | |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | |
| Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) | 15.78% |

Au vu du rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

6- Délibération portant approbation des subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le soutien au tissu associatif constitue un axe majeur de la politique « vivre-ensemble » de la collectivité, en lien avec Madame ORMES, Adjointe au Vivre-Ensemble, il propose d'attribuer les subventions suivantes :

| Association | Subvention fonctionnement | Subvention projet | Total subventions 2024 |
|----------------------------|---------------------------|-------------------|------------------------|
| ACCA | 430,00 € | | 430,00 € |
| Boulistes (pétanque) | 620,00 € | | 620,00 € |
| Coopérative scolaire | 1000,00 € | | 1 000,00 € |
| FNACA | 102,00 € | | 102,00 € |
| Foyer rural | 2 600,00 € | | 2 600,00 € |
| ACLB Rugby | 2 600,00 € | | 2 600,00 € |
| APE Parents d'élèves) | 560,00 € | | 560,00 € |
| Arbres et paysages d'Autan | 100,00 € | | 100,00 € |
| Lecteurs du Val | 50,00 € | | 50,00 € |
| L' FEST (Comité des fêtes) | 7 600,00 € | | 7600 € |

(Grégory CRESPO, membre du bureau d'une association subventionnée, ne participe pas au vote)

Au vu du rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

7- Délibération portant adoption de la convention d'utilisation de la médiathèque-café-tiers lieu

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a rénové et agrandi la bibliothèque municipale. A cette occasion, par une volonté politique de favoriser le lien social, il a été décidé d'héberger un tiers lieu, de co-working, un café associatif et une médiathèque.

Le Conseil Municipal a proposé l'Association du Foyer Rural pour l'animation du lieu en raison même de l'objet de cette association de Labastide Beauvoir, en matière de lien social et d'éducation populaire.

Afin d'entériner cette intégration et de pérenniser l'entente, il convient de signer une convention afin d'organiser la cohabitation de plusieurs activités dans ce lieu.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

Au vu du rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

8- Délibération portant approbation de l'établissement de zones d'accélération des énergies renouvelable (ZAENR)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 15 de la loi n^o2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAENR).

Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Monsieur le Maire informe que suite à un processus de concertation, réalisé par le conseil municipal, par la mise à disposition du public apte à formuler ses observations quant aux propositions de zones d'accélération (consultables en mairie et sur le site internet de la commune du 6 au 20 mars 2024), aucune observation n'a été émise.

Une consultation au sein du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Sud Est Toulousain dont il est membre a été réalisée, et après en avoir délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées, il convient de définir pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n^o2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe 1 à la présente délibération et dans les plans joints.

Ces propositions seront notifiées au référent préfectoral unique de Haute-Garonne et ampliation à la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain et à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale de [SCOT].

Au vu du rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.